

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	30	32		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE

Demande d'aide financière de l'ASCOIA GR à la
ville de schoelcher

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h32), Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ASCOIA GR À LA VILLE DE
SCHOELCHER

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, sport et vie associative », en date du 21 mai 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 10 juin 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** la demande d'aide financière de l'ASCOIA GR à la Ville de Schoelcher ;

– **Considérant** ce qui suit :

Par courrier en date du 9 février 2026, l'ASCOIA G.R, association sportive de gymnastique rythmique de la ville de Schœlcher qui développe cette discipline avec une section dédiée au niveau national, a sollicité la Ville pour l'obtention d'une aide financière.

En effet, l'association a participé aux championnats de France qui se sont déroulés à Rouen, du 30 janvier au 1^{er} février 2026 avec la participation de :

- 5 gymnastes qui ont représenté la ville de Schoelcher
- 1 chef de délégation, 1 juge et 1 entraîneur.

Le budget global de ce voyage aux championnats de France à Rouen, joint à la présente, s'élève à 12 950 €.

L'ASCOIA GR sollicite la ville pour l'obtention d'une aide financière de 3 500 € afin de couvrir une partie de ses frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

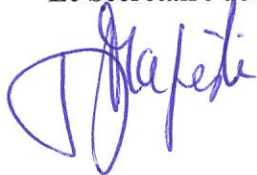
DÉCIDE

D'octroyer une aide financière, dont le montant s'élève à deux mille euros (2 000€), à l'ASCOIA G.R, pour l'organisation du voyage aux championnats de France à Rouen, qui se sont déroulés du 30 janvier au 1^{er} février 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le

06 JUIL 2026

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Maire,



Daniel CHOMET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.